

ARCHITECT

Société par actions simplifiée au capital de 1.181,58 €

Siège social : 13 rue de Mont-Louis, 75011 Paris

RCS Paris 831 284 468

(ci-après la « **Société** »)

EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE LE 14 OCTOBRE 2025

* * *

DIXIEME DÉCISION

Réduction de capital

Les Associés décident, sous condition suspensive de la réalisation de l'Augmentation de Capital n°1, de réduire le capital de la Société d'un montant de cent vingt-huit (128) euros et seize centimes (0,16) d'euro par le biais du rachat puis de l'annulation de douze mille huit cent seize (12.816) actions de la Société conformément à l'article L.223-34 du code de commerce.

Conformément à la loi, la réduction de capital est soumise au droit d'opposition des créanciers et les opérations de réduction du capital ne peuvent commencer pendant le délai d'opposition.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés

ONZIEME DÉCISION

Rachat d'actions

Les Associés, sous condition suspensive de la réalisation de l'Augmentation de Capital n°1, donnent tout pouvoir au président de la Société, Antoine Cayrol, pour :

- procéder au rachat, pour le compte de la Société, de douze mille huit seize (12.816) actions de la Société [...],
- annuler les actions ainsi acquises,
- constater la réalisation de la réduction de capital, et,
- modifier corrélativement les statuts.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

DOUZIEME DÉCISION

Pouvoirs

Les Associés décident de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions unanimes aux fins d'accomplir toutes formalités, notamment en matière de dépôt, de publicité et autres qui seraient nécessaires compte tenu des décisions adoptées ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

*

*

*

Fin des extraits. Copie certifiée conforme par le Président.

Antoine Cayrol

✓ Certifié par  en ligne

STAY IN THE PICTURE

Représentée par M. Antoine Cayrol